

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3442)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD1061

présenté par
Mme Gaillard, rapporteure

ARTICLE 36 OCTIES

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article de ratification d'ordonnance n'a pas sa place dans la section "vergers". Il est donc supprimé pour être recréé par un autre amendement dans le Chapitre VII "Habitations à légiférer par ordonnance et dispositions diverses"